

Capital Orletto II inc.

États financiers condensés intermédiaires
Pour la période de neuf mois terminée le
30 septembre 2019

**ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS
TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2019**

Déclarations concernant les états financiers condensés intermédiaires

La direction a préparé les états financiers condensés intermédiaires ci-joints de Capital Orletto II inc. qui comprennent l'état condensé intermédiaire de la situation financière au 30 septembre 2019, et les états condensés intermédiaires du résultat net et résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée à cette date. Aucune firme d'auditeurs n'a examiné ou audité ces états financiers condensés intermédiaires.

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période de

« Non audité »

	Neuf mois terminée le 30 septembre 2019	216 jours terminée le 30 septembre 2018	Trois mois terminée le 30 septembre 2019	Trois mois terminée le 30 septembre 2018
PRODUITS	- \$	- \$	- \$	- \$
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais d'inscription et de maintien	8 436	6 622	1 495	730
Honoraires professionnels	52 152	14 971	16 339	12 471
Rémunération à base d'actions	-	49 782	-	49 782
	60 588	71 375	17 834	62 983
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL	(60 588)\$	(71 375)\$	(17 834)\$	(62 983)\$
Résultat net par action (note 8)				
Perte nette, de base et diluée	(0,009)\$	(0,019)\$	(0,003)\$	(0,013)\$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	6 800 000	3 794 709	6 800 000	4 843 478

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers condensés intermédiaires.

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES Pour la période de

« Non audité »

	Neuf mois terminée le 30 septembre 2019						
	Nombre			Montant			
	Actions ordinaires	Options d'achat d'actions	Total	Capital-actions	Options d'achat d'actions	Déficit	Total
SOLDE au 31 décembre 2018	6 800 000	1 080 000	7 880 000	377 343 \$	70 463 \$	(89 222)\$	358 584 \$
Remboursement de frais d'émission d'actions (note 5)	-	-	-	1 426	-	-	1 426
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	(60 588)	(60 588)
	-	-	-	1 426	-	(60 588)	(59 162)
SOLDE au 30 septembre 2019	6 800 000	1 080 000	7 880 000	378 769 \$	70 463 \$	(149 810)\$	299 422 \$

	216 jours terminée le 30 septembre 2018						
	Nombre			Montant			
	Actions ordinaires	Options d'achat d'actions	Total	Capital-actions	Options d'achat d'actions	Déficit	Total
SOLDE au 26 mars 2018	-	-	-	- \$	- \$	- \$	- \$
Émission d'actions	6 800 000	-	6 800 000	540 000	-	-	540 000
Rémunération à base d'actions	-	680 000	680 000	-	49 782	-	49 782
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Au comptant	-	-	-	(153 473)	-	-	(153 473)
Options d'achat d'actions	-	400 000	400 000	(20 681)	20 681	-	-
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	(71 375)	(71 375)
	6 800 000	1 080 000	7 880 000	365 846	70 463	(71 375)	364 934
SOLDE au 30 septembre 2018	6 800 000	1 080 000	7 880 000	365 846 \$	70 463 \$	(71 375)\$	364 934 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers condensés intermédiaires.

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au

30 septembre
2019

31 décembre
2018

(non audité)

(audité)

ACTIF

ACTIF COURANT

Encaisse en fiducie

309 023 \$

363 929 \$

Frais payés d'avance

1 495

-

310 518 \$

363 929 \$

PASSIF

PASSIF COURANT

Dettes d'exploitation

11 096 \$

5 345 \$

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (note 5)

378 769

377 343

Options d'achat d'actions (note 7)

70 463

70 463

Déficit

(149 810)

(89 222)

299 422

358 584

310 518 \$

363 929 \$

Statuts constitutifs et nature des activités (note 1)

Pour le conseil d'administration :

(s) Benoit Chotard _____, administrateur

(s) Octavio Soares _____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers condensés intermédiaires.

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période de

Neuf mois
terminée le
30 septembre
2019

216 jours
terminée le
30 septembre
2018

« Non audité »

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Perte nette	(60 588)\$	(71 375)\$
Rémunération à base d'actions	-	49 782
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles	4 256	6 510
	(56 332)	(15 083)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Émission de capital-actions	-	540 000
Remboursement (paiement) de frais d'émission d'actions	1 426	(153 473)
	1 426	386 527

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(54 906)	371 444
ENCAISSE EN FIDUCIE, début de la période	363 929	-
ENCAISSE EN FIDUCIE, fin de la période	309 023 \$	371 444 \$

Les flux de trésorerie reliés aux activités opérationnelles n'incluent aucun intérêt versé ou encaissé ni aucun impôt versé.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers condensés intermédiaires.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée le 27 février 2018 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions pour devenir une société de capital de démarrage à la Bourse de croissance TSX inc. (la « Bourse »), et ce, suivant les dispositions prévues à la Politique 2.4 du Guide du financement des sociétés à la Bourse. Les actions de la Société ont été admises à la négociation à la Bourse le 15 août 2018 sous le symbole OLT.P. La Société était inactive jusqu'au 26 mars 2018.

L'adresse du siège social de la Société est 70, rue Dalhousie, bureau 300, Québec.

L'activité principale de la Société est l'identification et l'évaluation d'actifs ou d'entreprises en vue de réaliser une opération admissible selon les politiques de la Bourse (note 10). La Société doit compléter une opération admissible, laquelle est assujettie à l'approbation de la Bourse. Dans le cas d'une opération admissible avec lien de dépendance définie à la Politique 2.4, elle doit également obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires, conformément à la Politique 2.4.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers condensés intermédiaires ont été préparés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et sont en conformité avec l'IAS 34.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme dans les états financiers condensés intermédiaires.

Les états financiers condensés intermédiaires ont été autorisés pour la publication par le conseil d'administration le 22 novembre 2019.

Base de mesure

Les états financiers de la Société ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception de l'actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Monnaie de présentation et fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont relatives aux impôts différés et à la juste valeur des options d'achat d'actions.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat en utilisant la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en tenant compte des différences temporelles déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

Un actif d'impôts différés doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Actifs financiers et passifs financiers

La Société comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, à l'exception des comptes à recevoir, qui eux sont comptabilisés au prix de transaction.

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique dans le cadre duquel les actifs sont gérés et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La Société établit la classification des actifs financiers à la comptabilisation initiale. Il sont classés et évalués selon trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société classe l'encaisse en fiducie comme actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits ou pertes sont comptabilisés au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe les dettes d'exploitation comme passif financier évalué au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont comptabilisées au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : L'évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement.
- Niveau 3 : L'évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

L'encaisse en fiducie a été classée dans le niveau 1.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions identifiables sont reportés à titre d'actif jusqu'à l'émission des actions afférentes. Lors de leur émission, ces frais sont comptabilisés en diminution du capital-actions. Lors de leur remboursement, ces frais sont comptabilisés en augmentation du capital-actions. En cas d'abandon, ces frais sont comptabilisés au résultat net.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel des administrateurs, dirigeants, employés et consultants peuvent se voir octroyer des options d'achat d'actions de la Société. Le nombre total d'actions qui peuvent être émises en vertu d'options octroyées dans le cadre du régime est limité à 10 % du nombre d'actions qui seront émises et en circulation à la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société. Le prix d'exercice de chaque option correspond au prix fixé au moment de l'octroi par le conseil d'administration. La durée maximale d'une option est de dix ans à compter de la date de son octroi et l'acquisition des droits est déterminée lors de l'émission des options d'achat d'actions.

Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black & Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et toute incidence est comptabilisée immédiatement. Toute contrepartie versée par le détenteur au moment de la levée d'options ou de l'achat est créditée au capital-actions. La valeur attribuée aux options d'achat d'actions est transférée au capital-actions à l'émission des actions ordinaires.

Dans le cours normal de son exploitation, la Société octroie des options en échange de biens ou de services à des parties autres que des administrateurs, dirigeants ou employés. Pour ces transactions, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui est la contrepartie, directement à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Dans ce cas, la juste valeur est celle des options émises à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais relatifs à l'acquisition d'actifs ou d'entreprises

Tous les frais encourus pour identifier et évaluer les actifs ou les entreprises pouvant être acquis sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins, le cas échéant.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Nouvelle norme comptable appliquée

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a appliqué la norme suivante :

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux apporte des éclaircissements sur l'application des dispositions de l'IAS 12 - Impôts sur le résultat, en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Elle répond précisément aux questions visant à déterminer si la société considère chaque traitement fiscal isolément ou collectivement, ce que suppose la société relativement au contrôle des traitements fiscaux par l'administration fiscale, comment la société détermine le bénéfice imposable (la perte déductible), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt, et comment la société tient compte des changements dans les faits et les circonstances. Cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers condensés intermédiaires de la Société.

Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements et interprétations ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers condensés intermédiaires. Aucun d'eux ne devrait avoir un effet significatif sur les états financiers de la Société.

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Au 30 septembre 2019

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires, dividende non cumulatif, participantes, avec droit de vote, sans valeur nominale

	30 septembre 2019 (non audité)	31 décembre 2018 (audité)
Déclaré et en circulation		
6 800 000 actions ordinaires	378 769 \$	377 343 \$

Le 26 mars 2018, la Société a émis 2 800 000 actions ordinaires à 0,05 \$ l'action pour un produit total de 140 000 \$ en espèces.

Le 15 août 2018, la Société a émis 4 000 000 d'actions ordinaires à 0,10 \$ l'action pour un produit total de 400 000 \$ en espèces.

Un total de 2 800 000 actions ordinaires sont entières conformément aux modalités d'une convention d'entiercement de titres et seront libérées en plusieurs étapes au cours d'une période maximale de trois ans à compter de la date du bulletin final de la Bourse.

6. GESTION DU CAPITAL

La Société définit les composantes de sa structure de capital comme étant le total de ses capitaux propres. En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation afin d'assurer sa pérennité et de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires, et de s'assurer que le financement par action soit suffisant pour trouver une opération admissible qui puisse maximiser le rendement pour ses actionnaires, compte tenu des risques liés à l'opération. La Société pourrait émettre de nouvelles actions à la suite de l'approbation du conseil d'administration.

Dans le cadre de la Politique 2.4 de la Bourse, la Société est restreinte quant à l'utilisation de ses produits provenant de l'émission d'actions ordinaires. Les produits ne peuvent être utilisés que pour identifier et évaluer des actifs ou des sociétés pour un investissement futur, à l'exception du moindre de 30 % des produits bruts provenant de l'émission d'actions ou 210 000 \$ qui peut être utilisé pour couvrir les frais prévus par l'émission d'actions ordinaires ou les dépenses administratives ou générales de la Société.

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Au 30 septembre 2019

7. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le 15 août 2018, la Société a conclu des conventions d'options d'achat d'actions avec ses dirigeants et ses administrateurs leur permettant d'acquérir 680 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action. Ces options expirent le 15 août 2023. La juste valeur de ces options a été estimée à 49 782 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black & Sholes d'après les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,6 %
Durée moyenne prévue	5 ans
Volatilité prévue	97 %
Cours de l'action	0,10 \$

La valeur de ces options a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions au résultat net.

De plus, la Société a accordé au placeur pour compte une option d'achat incessible visant l'achat de 400 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action. Cette option expire le 14 août 2020. La juste valeur de cette option a été estimée à 20 681 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black & Sholes d'après les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	2,14 %
Durée moyenne prévue	2 ans
Volatilité prévue	97 %
Cours de l'action	0,10 \$

La valeur de cette option a été comptabilisée à titre de frais d'émission en diminution du capital-actions.

La détermination de l'hypothèse de la volatilité des options d'achat d'actions est basée sur une analyse de volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options.

Le tableau suivant résume la situation du régime d'options d'achat d'actions et des changements survenus au cours de la période de :

	Neuf mois terminée le 30 septembre 2019		216 jours terminée le 30 septembre 2018	
	(non audité) Prix d'exercice moyen pondéré		(non audité) Prix d'exercice moyen pondéré	
	Nombre		Nombre	
En cours, début de la période	1 080 000	0,10 \$	-	- \$
Octroyées	-	-	1 080 000	0,10
En cours, fin de la période	1 080 000	0,10 \$	1 080 000	0,10 \$
Options exerçables, fin de la période	1 080 000		1 080 000	
Juste valeur moyenne des options attribuées au cours de la période		- \$		0,07 \$

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Au 30 septembre 2019

7. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

Le tableau présenté ci-dessous résume l'information relative aux options en cours et exerçables au 30 septembre 2019 :

Prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
0,10 \$	1 080 000	2,8 années	0,10 \$	1 080 000	0,10 \$

8. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action dilué est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les instruments visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions permet de déterminer l'effet de dilution des instruments.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, il n'y a aucune différence entre le résultat net de base et dilué par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions n'a pas été inclus dans le calcul, sans quoi l'effet aurait été antidilutif. Le nombre d'options d'achat d'actions non inclus dans le calcul pour cette période est de 1 080 000 options d'achat d'actions. Par conséquent, le résultat net dilué par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. Au 30 septembre 2019, la Société détient son encaisse dans un compte en fiducie chez un cabinet d'avocats.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation. Cependant, au 30 septembre 2019, elle n'encourt aucun risque de liquidité compte tenu de l'encaisse dont elle dispose.

10. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

Le 29 juillet 2019, la Société a conclu un accord de principe avec MiMedia inc. Aux termes de cet accord de principe, les deux sociétés s'engagent à se regrouper selon des ratios de 90 % pour les actionnaires de MiMedia inc. et de 10 % pour les actionnaires de la Société, calculés avant tout financement additionnel. Cette opération est sujette à différentes conditions, dont l'approbation des conseils d'administration de la Société et de MiMedia inc. ainsi que la réalisation d'un financement privé ou public concomitant d'un montant minimum de 3 000 000 \$ et maximum de 12 000 000 \$.

MiMedia inc. est une entreprise ayant développé une technologie de nuage numérique offrant un moyen de partager du contenu numérique et de garder de manière numérique une panoplie de contenus personnels. Elle se concentre sur le partage de données de manière sécuritaire pour les familles.